En pleine crise du porte-conteneurs MSC Napoli, la LPO se prépare à entrer en procès contre l'Erika

samedi 27 janvier 2007, par BOUGRAIN DUBOURG Allain, LPO (Date de rédaction antérieure : 26 janvier 2007).

Alors que le centre de sauvegarde des Sept-Iles a accueilli depuis le 1er janvier une centaine d'oiseaux mazoutés dont l'origine est encore indéterminée, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) se prépare à défendre les oiseaux, la biodiversité et le respect de l'environnement lors du procès de l'Erika.

Alors que la LPO vient de proposer son aide à la RSPB, son homologue anglais, suite à l'échouage du porte-conteneurs MSC Napoli et que ses Unités Mobiles de Soins (« SAMU » des oiseaux) sont prêtes à intervenir en cas de besoin, la LPO s'engage dans le procès de l'Erika qui doit débuter le 12 février prochain et se terminer le 13 juin 2007.

La LPO, représentée par son avocat Maître François-Xavier Kelidjian, a porté plainte contre X. En se portant partie civile, la LPO souhaite faire reconnaître la valeur du « vivant non-commercial » de façon exemplaire.

Les plaintes contre X ont été déposées en tant que personne morale par la LPO France et ses délégations LPO Vendée, LPO Loire-Atlantique et LPO Aquitaine, fin janvier 2002, auprès du tribunal de Paris en charge de l'affaire, pour quatre motifs constitutifs du préjudice :

– le préjudice écologique (destruction d'espèces protégées) ;

– le préjudice moral, par référence à l'objet statutaire de la LPO qui est la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et au titre des dommages et intérêts ;

– le préjudice matériel « direct » et résiduel lié aux dépenses de la LPO pour toutes les actions engagées en faveur des oiseaux mazoutés ;

– les frais de communication et les frais d'avocats.

Sept ans après la marée noire de l'Erika, des oiseaux continuent de mourir de la pollution par hydrocarbures en mer.

Allain Bougrain Dubourg

Président de la LPO

P.-S.

* http://www.lpo.fr/Comm2007-01-25.shtml